



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 février 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/02/2008

D - 20080093

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 25 février Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ (*quitte la séance à 16h05*), Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

Excusés :

***Direction Générale des Affaires Culturelles. Contrat de co-
édition de l'ouvrage de la photographe Anne Garde consacré à
Bordeaux. Signature. Autorisation***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans la dynamique de l'inscription de la Ville au Patrimoine Mondial et de la préparation de la candidature de Bordeaux au titre de Capitale Européenne de la Culture pour 2013, il a été décidé de co-éditer avec les Editions Assouline un livre d'artiste dédié à la ville de Bordeaux, dont les images seront signées d'Anne Garde, photographe bordelaise.

Son travail a fait l'objet d'expositions dans le monde entier et de nombreuses éditions.

Cet ouvrage, livre de photographies d'Anne Garde et recueil de textes signés de Laure Vernières, sortira pour la rentrée de septembre 2008.

Il sera distribué à travers le monde via le réseau de distribution classique (librairies, lieux et sites), le réseau spécifique des Editions Assouline et les relations de la Ville de Bordeaux.

La Ville de Bordeaux contribuera à cette édition à hauteur de 67 201 euros TTC. En contrepartie elle recevra 1700 exemplaires du livre dont 1 000 exemplaires seront mis à la vente dans les établissements culturels et 700 destinés à des dons protocolaires, à la promotion de l'image de la ville, à des échanges.

Le prix de vente au public a été fixé à 45 euros.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer ce contrat
- appliquer le tarif.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 février 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire**

CONTRAT DE CO-EDITION

Entre les soussignés,

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du
reçue en Préfecture de la Gironde le
ci-après dénommée, La Ville

et

Editions Assouline, représenté par son directeur de la publication, Madame Martine Assouline,
ci-après dénommé, Editions Assouline,

il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : REALISATION D'UN OUVRAGE

La Ville coédite avec les Editions Assouline un livre d'artiste consacré à Bordeaux, dont les photos sont signées Anne Garde et les textes Laure Vernières.
Cet ouvrage correspond à la vision particulière de la ville par l'artiste, en dehors de notions spécifiques telles que le patrimoine ou le tourisme.

ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE et PLANNING

L'ouvrage aura les caractéristiques suivantes :

- format 26 x 34 cm
 - nombre de pages : 132 à 140 pages
 - papier intérieur : 170 gr semi-mat
 - papier couverture : 200 gr couché
 - relié, sous jaquette
 - impression intérieur : quadri R°V°
 - impression couverture : quadri R°V° pelliculé
 - brochage : dos carré cousu collé
 - numéro d'ISBN :
- En français: 9782843239717
En anglais: 9782759402847
- en deux langues, français-anglais
 - nombre total d'exemplaires : de l'ordre de 6000

Le planning sera le suivant :

- mi-mai : remise des textes et photographies
- début juin : validation des maquettes
- mi-juin : début du traitement technique des images
- début juillet : livraison des fichiers à l'imprimeur
- mi-septembre : livraison des ouvrages

ARTICLE 3 : REPARTITION DES ROLES

3-1 La Ville assure la conception de l'ouvrage par :

- la validation de la thématique choisie par l'artiste et des images
- une relecture avant mise en page et intégration des corrections
- la signature du bon à tirer

3-2 Les Editions Assouline se chargent de l'ensemble des opérations de suivi éditorial, assure à leurs frais la fabrication de l'ouvrage par :

- l'engagement des auteurs

- le choix du graphiste et la mise en page
- le secrétariat de rédaction
- le paiement des droits d'auteurs et des droits photographiques
- la relecture avant mise en page et intégration des corrections
- la photogravure
- le papier
- l'impression
- le façonnage
- le stockage et le transport

Les Editions Assouline en tant que coéditeur se chargent d'acquérir auprès des artistes et photographes, dont les œuvres sont reproduites dans l'ouvrage, ou de leurs ayants droit ou sociétés d'auteurs, et auprès des traducteurs, les droits de reproduction, d'édition et d'exploitation nécessaires à l'édition de l'ouvrage. Par conséquent, il garantit la ville de Bordeaux contre tous recours, revendications et évictions quelconques de ce chef.

ARTICLE 4 : PRESENTATION DE L'OUVRAGE ET COPYRIGHT

Les deux parties se sont mises d'accord pour qu'apparaissent :

- en première de couverture le prix, le logo Ville de Bordeaux, le logo Editions Assouline
- en quatrième de couverture le code-barre,
- en page Achevé, les ISBN des Editions Assouline, les copyrights ADAGP.

Le copyright appartient aux deux éditeurs.

Les Editions Assouline assureront le dépôt légal de l'ouvrage.

ARTICLE 5 : PROMOTION ET DIFFUSION DES OUVRAGES

Les Editions Assouline feront la promotion de l'ouvrage, notamment en l'annonçant dans leur réseau de vente et dans tout support de promotion du mois de sortie de l'ouvrage.

Les Editions Assouline assureront l'exclusivité de la vente de l'ouvrage dans tous les points de vente de ses diffuseurs : le réseau classique des librairies, le réseau des sites de vente (Amazon, Fnac, Virgin, ..) et son réseau spécifique tels que Saks Fifth Avenue, Harvey Nichols à Dubai, Restir et Isetan au Japon, ...). La liste des revendeurs, sur le territoire de la France, sera fournie à la Ville de Bordeaux. Cependant, la Ville de Bordeaux pourra diffuser et vendre l'ouvrage qu'elle a acquis dans tous les lieux et établissements culturels qui ne sont pas clients des réseaux de diffusion des éditions Assouline. Par ailleurs, la Ville se réserve le droit d'en affecter à des dons.

Le prix de vente public est fixé à : 45 euros TTC.

La Ville de Bordeaux acquiert 1700 exemplaires de l'ouvrage avec une remise de 12,15 % sur le prix unitaire de vente public HT, soit un prix unitaire ht de 37,47 euros, pour un montant global de 63 697,63 € HT.

Dans le cas où la Ville de Bordeaux souhaiterait acquérir des exemplaires supplémentaires, Les Editions Assouline lui consentiront une remise de 45 % sur le prix unitaire de vente public HT.

ARTICLE 6 : REEDITION

Pour toute réédition de l'ouvrage, Les Editions Assouline s'assureront de l'accord écrit et signé des devis et nouveaux contrats.

ARTICLE 7 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Pour toute contestation entre les parties sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, et à défaut de solution amiable, il est fait application de compétences auprès des tribunaux siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 8 : REGLEMENT

Le paiement du service se fera après présentation préalable des factures correspondantes, selon les pourcentages et les délais suivants :

- 30% d'acompte à la signature de la commande
- solde à la livraison, à réception de la facture

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception en mairie de la facture correspondante. Le comptable assignataire est M. le Receveur principal de la Ville de Bordeaux.

Le paiement du service sera versé par la Ville de Bordeaux sur le compte ouvert au nom des Editions Assouline :

Banque : BRED Banque Populaire
Adresse : 18 quai de la Rapée - 75012 Paris
Code banque : 10107
Code guichet : 00118
Numéro de compte : 00150 41 2566
Clé RIB : 28
IBAN: FR76 1010 7001 1800 1504 1256 628
SWIFT: BRED FR PP

ARTICLE 9 : ELECTION DE DOMICILE

Les parties conviennent pour l'exécution des présentes de faire élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey Berland, F-33077 Bordeaux Cedex
- pour Les Editions Assouline, en son siège Paris

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le

Po/ la Ville de Bordeaux,
son Maire,

Po/ Editions Assouline,
son Directeur de la publication,

Alain Juppé

Martine Assouline